

## AVIS D'ADOPTION

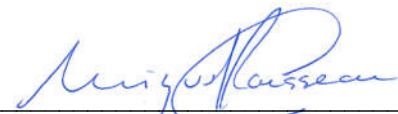
### RÈGLEMENT NUMÉRO 637-2025

**Règlement décrétant les taux de taxation foncière et ceux applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2026**

Lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 637-2025, Règlement décrétant les taux de taxation foncière et ceux applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2026.

Ledit règlement numéro 637-2025 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt-cinq.**



---

Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau